

Fiche pratique création de revue

Liste à destination de l'équipe porteuse d'un projet de revue. Questions à se poser dans la perspective d'une création de revue :

- Définir précisément le champ disciplinaire de la revue. Quelle serait l'originalité de cette revue par rapport à d'autres revues existantes dans ce domaine de recherche ?
- Désigner des instances éditoriales :
 - Directeur, directrice de publication : assume la responsabilité des contenus publiés ;
 - Rédacteur, rédactrice en chef : coordonne et met en œuvre les décisions du comité éditorial, en lien avec les experts et les auteurs ;
 - Comité éditorial ou de rédaction : définit la politique éditoriale de la revue, nomme les experts, arbitre les décisions quant à la publication ou non des articles, etc. ;
 - Comité scientifique : évalue périodiquement la politique éditoriale et les objectifs scientifiques de la revue.

Il est recommandé que les chercheurs impliqués viennent de différentes institutions et éventuellement d'ouvrir les instances éditoriales à l'international.

- Penser à une ou des personnes ressources pour effectuer le secrétariat de rédaction (relecture, correction des textes, mise en page / en ligne, etc.)
- Évaluer les moyens financiers nécessaires (impression des numéros, développement du site de la revue, traductions, secrétariat de rédaction externalisé, etc.)
- Rassembler le contenu pour les premiers numéros (actes de colloque, numéro thématique, etc.), diffuser les appels à contributions si besoin
- Décider du format de la revue : papier, électronique, les deux
- Si le numérique est privilégié, penser à une solution technique (html, xml, PDF...), et éventuellement à une plateforme d'édition, diffusion (OpenEdition Journals, Cairn...)
- Réfléchir à la politique d'accès à la revue, au modèle économique : accès ouvert, sur abonnement, payant, barrière mobile
- Se prononcer sur la périodicité de parution des numéros (un numéro par an, semestriel, trimestriel... ?)
- Déterminer le mode d'évaluation des articles soumis (expertise en double aveugle, ouverte, ...)
Il est recommandé de désigner au moins un expert extérieur au comité voire deux si possible, ainsi qu'un évaluateur membre du comité. La liste des experts peut constituer le comité de lecture.

Pour aller plus loin

- Penser au droit d’auteur et réutilisation de l’article : cession de droits à titre non-exclusif, exclusif, articles sous [licences creatives commons](#)...
- Établir les rubriques à l’intérieur des numéros (*varia*, notes de lectures, etc.)
- Établir les éléments obligatoires à fournir avec un article soumis : résumé, mots-clés, description de l’auteur, bibliographie, etc.
- Rédiger des recommandations aux auteurs pour la soumission des articles (nombres de signes, normes bibliographiques, etc.)
- Déterminer les éléments (titres, résumés, mots clés) qui pourraient être systématiquement traduits (en anglais par exemple)
- Décider si des articles en langue étrangère pourront être acceptés
- Réfléchir à une version anglaise du site (ou dans autre langue)

Aspects juridiques

Il est conseillé de déposer le titre de la revue en tant que marque à l’INPI. Pour réaliser ce dépôt il faudra désigner un propriétaire du titre : si la revue est portée par un laboratoire, il convient que ce soit la personne morale tutelle (ou une des tutelles) qui soit propriétaire du titre de la revue. La procédure de dépôt est alors effectuée par la personne physique habilitée à engager la personne morale-tutelle, le/la président·e d’université par exemple, ou une autre personne physique ayant reçu délégation de signature. Si la revue est portée par une association, l’association est propriétaire du titre et le dépôt se fera par le président de l’association. Pour en savoir plus, voir BARTHONNAT C., BEAUCHAMPS C., CONTAT O., STÉRIN A.-L., VAUTRIN C., « Recommandations et aspects juridiques relatifs à la création et à la diffusion d’une revue scientifique », 2019, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01960919>.

Document réalisé par le service d’appui à l’édition de la MSHB



Ce document est mis à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution 4.0 International](#).